

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 27 août 2025**

Le 27 août 2025 à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 août 2025 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Anne HARIVEL, Emma JUMEL, Elisabeth MAY et Nadine ANDREANI et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Jacques DROUET et Cyril CLOUET.

Absent excusé : Bernard GARREL

Secrétaire de séance : Anne HARIVEL

Début de la séance : 20h34

Présents : 10

Absent excusé : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 19 mai 2025
- Frais de représentation du maire
- Modification du règlement de la salle
- Nouveau règlement du cimetière communal
- Frais de rétrocession de l'impasse de Cresseveuille
- Décision modificative budgétaire n°1 – DM 2025-01
- Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 29 MAI 2025

► **Vote : Unanimité des présents.**

2. FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le maire engage des frais dans l'exercice de ses fonctions pour l'intérêt de la commune, frais que la Trésorerie ne peut légalement rembourser. Elle préconise que le conseil décide d'un forfait annuel de frais de représentation qui seront inscrits au compte 65316, permettant ainsi le remboursement des frais.

Montant proposé : 500 € annuel, renouvelable chaque année, non reconductible et non cumulatif.

► **Vote : Unanimité des présents moins 1 voix, la Maire ne prenant pas part au vote.**

3. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE

L'étude d'impact des nuisances sonores a été transmise à l'ARS qui accompagne la commune pour trouver des solutions qui régleront ce problème.

Pour mettre en œuvre la caution « nuisances sonores », la mairie a acheté un sonomètre pour mesurer, enregistrer et afficher les décibels émis. Une alarme se déclenchera dès que le seuil de 102 dB sera atteint.

En plus de solutions matérielles (sonomètre enregistreur avec alarme) l'ARS préconise de modifier le règlement intérieur de la salle communale en incluant la clause « nuisances sonores » dans les raisons de non-restitution de la caution.

► **Vote : Unanimité des présents**

4. NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Un nouveau règlement est adopté.

► **Vote : Unanimité des présents**

5. FRAIS DE RETROCESSION DE « L'IMPASSE DE CRESSEVEUILLE »

Lors du conseil du 24 mars 2025, le conseil a validé la rétrocession de l'impasse de Cresseveuille à la commune sous la forme d'un transfert à l'amiable des parcelles concernées. Des frais ont été occasionnés par la rédaction de l'acte notarié (1 923.27€). Le conseil qui devait décider qui supporterait ces frais (la commune et/ou les riverains) décide de reporter ce vote et de vérifier le cadre légal.

6. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – DM1

Le conseil du 19 mai 2025 a décidé de déclarer certains travaux comme travaux en régie.

Les travaux en régie **correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même**. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ce système permet de comptabiliser les frais de main d'œuvre et les frais de matériel/matériaux ce qui augmente le montant et la valeur des travaux inscrits à la section investissement et permet de les intégrer au patrimoine communal.

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui n'augmente pas les dépenses inscrites au budget

► **Vote : Unanimité des présents.**

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Utilisation de la newsletter**

Une discussion est menée sur la forme de certains articles.

- **Arbre de naissance**

A chaque naissance, un arbre Ecotree et un bouquet sont offerts à la famille. Le conseil décide qu'en janvier un arbre sera planté vers les jeux pour enfants pour chaque enfant né dans la commune en 2025.

- **Recensement de la population**

Un ou deux agents recenseurs vont être recrutés pour ce recensement qui débutera mi-janvier 2026.

- **Achat lave-vaisselle**

La commune a dû remplacer le lave-vaisselle de la salle qui était en bout de course. Plusieurs devis ont été établis auprès de Tecnoreset (2 764.76 € HT) et Cideco (2 628.96 € HT). Une location ayant lieu fin août, l'achat a dû être réalisé. Finalement le choix s'est porté sur Tecnoreset dont le service après-vente est plus réactif. Cette dépense a été inscrite au compte 2188 sur les conseils du trésorier. Cet appareil récent est simple d'utilisation et peu gourmand en énergie et en eau.

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables - ZAE nR**

Un groupe a travaillé sur ce dossier. Une exposition et une concertation publique sont programmées le samedi **15 novembre 2025**.

- **Journée Nature propre le 27 septembre 2025 de 14 heures à 17 heures 30**

Organisée par la commune, les Amis des Marais de la Dives et l'association Côte Fleurie propre, cette journée « Environnement » proposera une exposition, des ateliers et un ramassage et un tri participatif des déchets.

- **Vendredi Gaming EPN : 17/10/2025, 13/02/2026 et 29/05/2026**

L'EPN et le comité des fêtes proposent des soirées Gaming à la salle des fêtes les vendredis **17/10/2025, 13/02/2026 et 29/05/2026**.

La séance est levée à 22h39

Le Maire, Harold LAFAY

Gonneville en Auge, le 27 août 2025

Le secrétaire de séance : Anne HARIVEL

19 mai 2025	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma		